



Actes du colloque international

«POLITIQUES PUBLIQUES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT NATIONAL EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE»

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
du 13 au 15 janvier 2021

UAC, OCTOBRE 2021

**«POLITIQUES PUBLIQUES ET
CONSTRUCTION DE L'ÉTAT NATIONAL
EN AFRIQUE DE L'OUEST
FRANCOPHONE»**

Actes du colloque international organisé à Université
d'Abomey-Calavi (Bénin) du 13 au 15 janvier 2021

UAC, OCTOBRE 2021

ISBN : 978-99982-63-59-8



«POLITIQUES PUBLIQUES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT NATIONAL EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE»

Actes du colloque international organisé à l'Université
d'Abomey-Calavi (Bénin) du 13 au 15 janvier 2021

UAC, Octobre 2021

ARGUMENTAIRE

Dans le monde en général et en Afrique en particulier, il s'observe de plus en plus que la vie sociale est intimement liée aux politiques publiques, lesquelles sont l'émanation de la demande sociale telle que comprise par le politique. Menée en fonction des formes d'intervention de l'État, l'analyse des politiques publiques dont le champ d'action est très vaste aide à comprendre les raisons de leur élaboration ainsi que de leur mise en œuvre, la logique puis les effets des acteurs impliqués. Les enjeux des politiques publiques peuvent être structurés autour des logiques rationnelles qui encadrent les décisions qu'elles génèrent. À cet effet, il est besoin de recourir à la sociologie de l'action publique qui accorde une place de choix aux rôles que jouent les acteurs, leurs interactions individuelles et collectives sans oublier les approches stratégiques et cognitives traduisant les ressources qui sous-tendent lesdits rôles. En érigeant tout sur la décision, ce qui rappelle le contexte de la centralité de l'État, il est utile de prendre en compte les contraintes et contextes multiples de même que la dimension symbolique. Ainsi, la mise sur agenda d'un problème public ou sa construction revient à tenir compte de la nécessaire mobilisation collective autour du fait politique en vue de lui donner l'allure d'une préoccupation légitime dans l'espace public, toutes choses conduisant à mieux appréhender l'action publique.

Il est vrai que plusieurs rencontres scientifiques ont abordé la question des politiques publiques mais la particularité de ce colloque international, c'est qu'il offre l'occasion aux chercheurs-participants de contribuer à mettre en perspective analytique les rapports dynamiques, entre politiques publiques et processus de construction de l'État national dans une Afrique de l'ouest francophone qui, depuis environ une trentaine d'années, fait l'expérience de la transition ou de la consolidation démocratique. Ce colloque se propose alors d'aborder le processus de construction de l'État national par le truchement des politiques publiques en vue d'examiner le rôle des acteurs collectifs ou individuels et d'apprécier les contraintes liées à leur conception ainsi qu'à leur mise en œuvre.

De façon précise, l'enjeu revient à s'intéresser au processus de construction de l'État national dans l'espace francophone ouest-africain en revisitant et surtout en questionnant « la fabrique » des politiques publiques depuis l'élaboration jusqu'à l'évaluation en passant par l'exécution. Un tel enjeu s'étend à l'analyse des articulations desdites politiques avec les projets de société, les élections, les migrations, les biens et services publics. Chacun des trois axes suivants, autour desquels s'organiseront les différentes communications, contribuera à répondre, de façon détaillée, à la problématique centrale.

PRINCIPAUX AXES DES CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Tous les trois axes peuvent être analysés en lien avec le contexte de démocratie et de gouvernance, aussi bien à l'échelon local qu'à l'échelle nationale des pays de l'Afrique de l'ouest francophone.

1 - Élections, projets de société et politiques publiques

Comment, dans les pays ouest-africains, les candidats arrivent-ils à passer de l'articulation de leurs projets de société à des stratégies électorales compétitives qui donnent la légitimité aux dirigeants sortis de leur rang de mettre en œuvre les politiques publiques au cours de leur mandat? Autrement dit, les politiques publiques découlent-elles du processus de transformation des projets de société? Dans quelle mesure leur élaboration obéit à l'approche participative? Cet axe analyse les mécanismes de mise en place des politiques publiques à partir des projets de société mis en concurrence pendant les élections.

2- Action publique, biens publics et services publics

L'action publique, qui est la mise en œuvre des politiques publiques, peut être analysée comme une espèce de matrice favorisant la lisibilité de la délivrance des biens et services publics aux communautés composant l'État. C'est fort de cela que cet axe remet au goût du jour, évidemment à travers l'action publique, les liens théoriques et empiriques entre les biens publics (assimilables au « bien-être public ») et les services publics. En termes clairs, comment les gouvernants qui réussissent à se faire élire s'approprient-ils ces liens dans le quotidien de leur gestion des affaires publiques au profit de leurs concitoyens gouvernés? L'énonciation de l'action publique dont sont porteurs les élus favorise-t-elle l'émergence d'un arrimage entre l'utilisation des deniers publics et la prise en compte de la demande sociale et économique en rapport avec les caractéristiques sociologiques des communautés dont ils disent être des représentants légitimes?

3- Migrations, brassage intercommunautaire et construction de l'État

Le processus de construction de tout État national ne peut ignorer le brassage intercommunautaire que rend possible le fait migratoire. La migration, dans ce sens, est perçue comme tout mouvement de citoyens ou de groupes de citoyens à l'intérieur du même État ou vers un autre État. Elle peut aussi être vécue comme l'arrivée massive ou non d'étrangers dans un pays d'accueil où la mise en œuvre des politiques publiques se doit d'intégrer toute situation sociopolitique nouvelle. Dès lors, on peut chercher à comprendre comment les migrations influencent-elles ou contrarient-elles la mise en œuvre des politiques publiques de l'État.

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Président : Prof. Rock MONGBO, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Vice Président : Dr Rogatien TOSSOU, *Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Membres :

Prof. Albert TINGBE-AZALOU, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Prof. Adolphe KPATCHAVI, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Prof. Dodji AMOUZOUVI, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Prof. Mahaman TIDJANI ALOU, *Professeur Titulaire (CAMES), Université Abdou MOUMOUNI (NIGER)*

Prof. Sylvain AKINDÈS, *Professeur Titulaire (CAMES), Université Alassane Ouattara, Bouaké*

Prof. Thomas BIERSCHEK, *Professeur Titulaire, Université de Mayence (Allemagne)*

Prof. Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *Professeur Titulaire, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS/ France)*

Prof. Giorgio BLUNDO, *Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS/ France)*

Prof. Poncelet MARC, *Professeur Titulaire, Université de Liège (Belgique)*

Prof. Dr. Erdmute ALBER, *Professeur Titulaire, Université de Bayreuth (Allemagne)*

Prof. Eric HAHONOU, *Professeur Titulaire, Université de Roskilde (Danemark)*

Dr Abou Bakari IMOROU, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Dr Roch HOUNGNIHIN, *Professeur Titulaire (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Dr Victor Prudent TOPANOU, *Maître de Conférences (CAMES) / Université d'Abomey-Calavi*

Dr Offin Lié Rufin AKIYO, *Maître de Conférences (CAMES), Université de Parakou*

Dr Adoua ELHADJI DAGOBI, *Chercheur, LASDEL, Université de Niamey*

Dr Amévor AMOUZOU-GLIKPA, *Maître de Conférences /CAMES (Université de Lomé)*

Dr Monique OUASSA KOUARO, *Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Dr Sidonie HEDIDBLE, *Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : Dr Nassirou BAKO-ARIFARI, *Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Vice Président chargé des relations avec les institutions universitaires et para-universitaires : Dr Azizou CHABI IMOROU, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi, Chercheur au LASDEL*

Rapporteur général : Dr Patrick HINNOU, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*

Membres :

- Dr Charles BABADJIDE, *Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Hygin KAKAI, *Maître de Conférences agrégé (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Monique OUASSA KOUARO, *Maître de Conférences (CAMES) / Université d'Abomey-Calavi*
Dr Sidonie HEDIBLE, *Maître de Conférences (CAMES) / Université d'Abomey-Calavi*
Dr Emmanuel SAMBIENI, *Maître de conférences, Université de Parakou, Chercheur au LASDEL*
Dr Clarisse TAMA-IMOROU, *Maître de conférences, Université de Parakou, Chercheur au LASDEL*
Dr Joseph SAHGUI, *Maître de Conférences (CAMES) / Université d'Abomey-Calavi*
Dr Victorin GBENOU, *Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi*
Dr Florentin NANGBE, *Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi*
Dr Raymond ASSOGBA, *Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi*
Dr Emilia AZALOU TINGBE, *Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi*
Dr Saï Sotima TCHANTIPO, *Maître-assistant, Université de Parakou, Chercheur au LASDEL*
Dr Gilbert COOVI, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr M. Abdoulaye BENON, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Codjo Timothée TOGBE, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Marius VODOUNNON TOTIN, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Bruno MONTCHO, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Barnabé KOUIN, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Auguste TAKPE, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Kassimou DEMBA DIALLO, *Maître-assistant (CAMES), Université d'Abomey-Calavi*
Dr Appolinaire GNANVI, *Assistant, Université d'Abomey-Calavi*
Dr Vignon BEDIE, *Assistant, Université d'Abomey-Calavi*

SECRETARIAT DU COLLOQUE

- Dr Philippine SONON, *Université d'Abomey-Calavi*
Dr Mathieu SAHGUI, *Université d'Abomey-Calavi*
Dr Roger ATCHOUTA, *Université d'Abomey-Calavi*
Dr Narcisse YEDJI, *Université d'Abomey-Calavi*
Dr Florent TASSO, *Université d'Abomey-Calavi*
Dr Gérard AGOGNON, *Université d'Abomey-Calavi*
M. Abdoulaye OUMONROU, *Moniteur DS-A, Université d'Abomey-Calavi*
M. Félix BADJAGOU, *Moniteur DS-A, Université d'Abomey-Calavi*
M. Mohamed BISSIRIOU, *Moniteur DS-A, Université d'Abomey-Calavi*

TABLE DES MATIERES

ARGUMENTAIRE	7
COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL	9
REMERCIEMENTS	15
INTRODUCTION	17
 AXE N° 1 : ÉLECTIONS, PROJETS DE SOCIÉTÉ ET POLITIQUES PUBLIQUES	 19
LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE : UNE OFFRE DE SERVICE MARGINALE AUX ADOLESCENTES BAATONU DE KANDI. <i>Loukoumanou ADAM NOUHOUN & Abou-Bakari IMOROU</i>	21
SAISIR L'ÉTAT EN ACTION A TRAVERS LA GÈNESE ET LA STRUCTURATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU BÉNIN..... <i>Mensah Coffi Mahugnon André AÏNA, N'koué Emmanuel SAMBIENI & Marc PONCELET</i>	38
PROJETS DE SOCIÉTÉ ET CONQUÊTE DU POUVOIR D'ÉTAT A L'ÈRE DU NOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU BÉNIN : 1996-2016	54
<i>Ayéko Placide OLODO & Rogatien M. TOSSOU</i>	
CONFLITS COMMUNAUTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE : ENTRE DÉFICIT D'IDENTIFICATION NATIONALE ET FAILLITE DES POLITIQUES PUBLIQUES ?	71
<i>Solenko GNENDA</i>	
LES IDENTITÉS POLITIQUES DES CITOYENS DE LA VILLE DE ZINDER À L'ÈRE DES « CONCASSAGES » DES PARTIS POLITIQUES ET CONFLIT ENTRE PROTESTATIONS ET MAINTIEN AU POUVOIR AU NIGER	90
<i>Aboubacar ZAKARI, Baraou MADOUGOU & Issoufou ISSA</i>	
 AXE N° 2 : ACTION PUBLIQUE, BIENS PUBLICS ET SERVICES PUBLICS.....	 103
ENSEIGNEMENT À DISTANCE À L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI : LOGIQUES DES ACTEURS EN PRÉSENCE	105
<i>Hervé AGBOMAHENAN & Jaurès B. KOUIN</i>	
REFORME FONCIÈRE ET DEMANDE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE PAR LES PAYSANS DANS L'ESPACE RURAL DE LA COMMUNE DE ZE (SUD-BÉNIN)	117
<i>Nadohou Alodedji Richard AHODO-OUNSOU & Antoine TOHOZIN</i>	
RESISTANCES AUX ACTIONS DE LUTTES CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES FAITES AUX FEMMES : UNE SOCIO-ANTHROPOLOGIE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES À KPOMASSE AU SUD-BÉNIN	142
<i>Hervé AGBOMAHENAN & Jaurès B. KOUIN</i>	
VECU DU DROIT À L'ÉDUCATION PAR LES ENFANTS EN MOBILITÉ : CAS DES ENFANTS RENCONTRES DANS LES MARCHÉS DE DANTOKPA ET DE OUANDO <i>Fiacre AKPONDEHOU, Rodrigue AKPOVI, Sessou Coovi Cyriaque AHODEKON & Abou Bakari IMOROU,</i>	156
LES PRINCIPAUX FACTEURS DU REDOUBLEMENT EN MILIEU SECONDAIRE AU BÉNIN	169
<i>Rodrigue AKPOVI, Fiacre AKPONDEHOU, Hervé AGBOMAHENAN & Arnaud GBAGUIDI</i>	

OFFRE DE SERVICES DE VACCINATION CONTRE LA POLIOMYELITIS EN MILIEU AÏZO DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU BENIN : UNE ANALYSE DES PRATIQUES SOCIALES ET DES LOGIQUES MÉDICALES EN PRESENCE	181
<i>Ayédjoug Roger ATCHOUTA</i>	
CONTRIBUTION DE L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENSEIGNANTS : CAS DE L'ATELIER DE SVT AU CEG SAINTE RITA DE COTONOU	193
<i>Rachidatou CHABI GADO, Clarisse Bignon T. TAMA & Abou-Bakari IMOROU</i>	
POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION DES ENFANTS EN MOBILITÉS AU BENIN : ENTRE MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET ENJEUX DE SURVIE DES ACTEURS	210
<i>Rolande DEGBOE, Talata Souleymane Karim MODIBO & Hervé KOMBIENI</i>	
GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN A COTONOU : LA DIFFICILE INCARNATION LOCALE D'UNE INJONCTION INTERNATIONALE	224
<i>Raoul Taoufik Fousséni</i>	
L'OFFRE DES BIENS ET SERVICE DE SANTÉ A L'ÉPREUVE DE STRATÉGIES ET LOGIQUES D'ACTEURS DANS L'ESPACE HOSPITALIER PUBLIC ABIDJANAIS...	239
<i>Loulou G. GBAKA & Jean-Louis LOGNON</i>	
« AU GRE DES VOLONTÉS » : LA GESTION DES GARDE-MALADES A L'AUNE DES PRATIQUES DES UNITÉS HOSPITALIÈRES AU BENIN	255
<i>Hervé Bonaventure Mètonmassé GBENAHOU, Rose-Marcelle Dègnidè DEDOCOTON & Guillaume HOUINATO</i>	
L'ASSAINISSEMENT TOTAL PILOTE PAR LES COMMUNAUTÉS (ATPC) A L'ÉPREUVE DU REEL DANS TROIS COMMUNES DU SUD-OUEST DU BENIN	271
<i>Hervé Bonaventure Mètonmassé GBENAHOU</i>	
ANALYSE DES INCIDENCES DES POLITIQUES D'ENDETTEMENT PAR RECOURS AUX TITRES PUBLICS SUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ AU BENIN : ÉTUDE DE CAS POUR LA PÉRIODE 2005 A 2019	287
<i>Jacob GNAMMOU</i>	
AUDITER POUR RÉDUIRE LES DÉCÈS MATERNELS DANS LA ZONE SANITAIRE KANDI-GOGOUNOU-SÉGBANA AU BÉNIN DE 2016 À 2019. QUAND LES EFFETS SONT PLOMBÉS PAR DES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES !	300
<i>Ahmed ISSIAKA, Tairou Pierre DANKORO & N'koué Emmanuel SAMBIENI</i>	
IMPLICATION DES ACCOUCHEUSES TRADITIONNELLES POUR LA RÉDUCTION DES ACCOUCHEMENTS À DOMICILE DANS LA ZONE SANITAIRE MALANVILLE-KARIMAMA : ENGAGEMENTS, PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET FACILITATION SOCIALE	316
<i>Rafikatou ISSIAKO, Tairou Pierre DANKORO & N'Koué Emmanuel SAMBIENI</i>	
GESTION DE LA CRISE SOCIOPOLITIQUE POST-ELECTORALE A TCHAOUROU : ANALYSE DES STRATÉGIES DES ACTEURS POUR LA RESTAURATION DE LA PAIX ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE	330
<i>Issifou Abou MOUMOUNI</i>	
LORSQUE LES CONFLITS EMPECHENT L'ACCÈS AUX FORAGES D'EAU POTABLE COMME BIEN PUBLIC, QUELS EN SONT LES MÉCANISMES DE RÉSOLUTION ?	340
<i>Sahadath KORA LAFIA, N'koué Emmanuel SAMBIENI & Marc PONCELET</i>	

ANTICIPER SUR L'USAGE DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET ADDICTIVES DES JEUNES SCOLAIRES A PARAKOU/BENIN ET DISPOSITIF DE MEDIATION PREVENTIVE ET THERAPEUTIQUE	354
<i>Amoussatou LAFIA, Odile KOUGBLEOU, N'koué Emmanuel SAMBIENI & Comlanvi Adolphe KPATCHAVI</i>	
RECONNAISSANCE SOCIALE ET DENI DE RECONNAISSANCE DANS LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE DANS LA COMMUNE D'ALLADA	368
<i>Rodrigue Sèdjrofidé MONTCHO</i>	
INTERCOMMUNALITE AU BENIN, MYTHE OU REALITE : UNE ANALYSE FAITE A PARTIR DES CAS DE L'INTERCOMMUNALITE DU MONO ET DE LA COMMUNAUTE DES 2KP	381
<i>Damien N'LEDJI GBEDJI, & Abou-Bakari IMOROU</i>	
STRATEGIES DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LE DEPARTEMENT DU PLATEAU AU SUD-EST DU BENIN	398
<i>Grégoire Ayékodjè Kayossi OGOUUMA, Sande ZANNOU, José Edgard GNELE & Odile V. DOSSOU GUEDEGBE</i>	
LES COMITES DE GESTION SCOLAIRE A L'EPREUVE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN COTE D'IVOIRE: LE CAS DES COGES DE LA DRENA ABIDJAN I	414
<i>Akaffou Igor SEKA</i>	
POLITIQUES DE SANTE PUBLIQUE VERSUS PRATIQUES DES ACTEURS AUTOUR DES MESURES RESTRICTIVES FACE AU COVID-19	425
<i>Philippine SONON & Nassirou BAKO-ARIFARI</i>	
LA FABRIQUE DU « FLOU » DANS L'ETABLISSEMENT DES ACTES FONCIERS A LA MAIRIE D'ABOMEY-CALAVI	439
<i>Codjo Timothée TOGBE</i>	
ENJEUX ET DEFIS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE DANS LA COMMUNE DE SEME-PODJI (SUD-BENIN)	452
<i>Mivossin Philippe TOGNON, Nadohou Alodédji Richard AHODO-OUNSOU, Antoine Yves TOHOZIN</i>	
POLITIQUES PUBLIQUES ET APPROCHES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE KARIMAMA AU NORD-BENIN	468
<i>Imorou YAROU & Nassirou BAKO-ARIFARI</i>	
L'ASSISTANCE SPECIALISEE AUX VICTIMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU BENIN : UNE POLITIQUE UNIQUE A RECEPTION MULTIPLE	485
<i>Narcisse Martial YEDJI & Hermine A. N. AHOUNDO</i>	
TRENTE ANS DE REFONDATION DE L'ETAT AU BENIN : TRAJECTOIRE, LEÇONS ET PROSPECTIVES	502
<i>Marius K. VODOUNNON TOTIN</i>	
LE LEGUERRE, UN MODELE D'INTEGRATION SOCIOPOLITIQUE ET DE DEVELOPPEMENT EN PAYS GOUIN AU BURKINA FASO	513
<i>Aimé Désiré HEMA & Edouard ADE</i>	
LES FONDEMENTS DE LA TRAITE DES FILLES ET FEMMES EN MOBILITE DES DEPARTEMENTS DES COLLINES ET ZOU AU CENTRE DU BENIN	524
<i>Dr TCHANTIPO Sai Sotima</i>	
ANALYSE DU MECANISME DE GESTION DES DECHETS SOLIDES MENAGERS DANS LE TROISIEME ARRONDISSEMENT DE PARAKOU AU NORD DU BENIN..	539
<i>AKIYO Offin Lié Rufin, ADAMOU Abraham, Marcel KOMADAN, BIAOU Mathieu, AIZANNON S. Shègun Gildas OKOUNLOLA-BIAOU A. André, TIDJANI Nafjou & AGBOTA Ernest</i>	

REMERCIEMENTS

Le Colloque international " POLITIQUES PUBLIQUES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT NATIONAL EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE " et les Actes qui en sont issus, sont essentiellement financés par la Fondation Friedrich Ebert (Friedrich Ebert Stiftung/FES). Qu'elle trouve ici l'expression de notre sincère reconnaissance à l'issue de cette première expérience assez concluante, laquelle mérite d'être renouvelée.

Notre gratitude va également à l'endroit de tous les autres partenaires dudit colloque, notamment l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), l'Université de Parakou (UP), le Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), la Faculté des sciences humaines et sociales (FASHS).

Nous sommes enfin reconnaissants de l'engagement des membres du Comité scientifique, du Comité d'organisation et des Sous-comités techniques, qui nous ont permis de tenir ce pari.

Le Président du Comité d'organisation
Prof. Nassirou BAKO-ARIFARI

INTRODUCTION

POLITIQUES PUBLIQUES ET CONSTRUCTION DE L'ETAT EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE

La problématique de la construction de l'Etat en Afrique a souvent été un domaine de grande spéculation théorique, qui convoque des faits historiques et sociopolitiques à titre d'arguments ou de justification très souvent sur fond d'a priori ou d'hypothèses décontextualisées, et parfois même pour accompagner des discours légitimants. L'Etat, quant à lui en tant qu'entité politique, est analysé en termes de présence ou d'absence et lorsque sa présence est reconnue, sa nature est tantôt fragile, répressive, extravertie (importée), cleptocratique ou néo-patrimoniale, dont l'institutionnalisation reste encore problématique. L'Etat de droit et de service est une conquête toujours en cours du fait de l'action perçue comme nocive des « hommes forts » et des cliques/élites au sommet qui agissent souvent avec des logiques d'appartenances primaires transposées dans la gestion quotidienne de l'Etat, et qui ne se renouvellent souvent, que par cooptation au lieu d'un système prévisible de circulation des élites. Les politiques publiques, quant à elles, sont généralement étudiées en relation avec la question de la production ou de la fourniture des services publics, les conditions et modalités de leur conception, les réformes dont ils sont l'objet et les dynamiques qui entourent leur mise en œuvre. Le lien entre les deux, c'est-à-dire la gouvernance étatique impulsée par les élites et les politiques publiques dans le procès de construction continue de l'Etat, est rarement perçu et mis au centre des préoccupations scientifiques. Or, dans les Etats postcoloniaux nés d'une volonté extérieure de domination coloniale qui a mis ensemble des peuples autrefois autonomes dans leur organisation politique, la construction nationale fait une place majeure aux politiques publiques. Construire une route, un centre de santé, une école, installer un service de vulgarisation agricole, une institution de micro-finance, imprimer un discours de citoyenneté nouvelle, délivrer un acte d'état civil, organiser des élections inclusives, engager une politique de décentralisation, décréter la gratuité des soins, définir des pôles de développement dans un pays, etc. tout ça participe de la construction de l'Etat, lorsque l'orientation politique met en avant le principe de l'intérêt général.

Quelle est alors la place des politiques publiques dans la construction continue de l'Etat en Afrique de l'Ouest francophone ? Comment sont conçues et mises en œuvre les politiques publiques et avec quelle finalité et incidence sur les processus de construction de l'Etat postcolonial africain ? Comment aborder ces questions dans les contextes de gouvernance démocratique contemporaine mais aussi d'inégalités sociales et interrégionales au sein de nos Etats ? Quels sont les matières, les domaines, les acteurs, les enjeux et les stratégies au centre de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques en relation avec la construction continue de l'Etat ?

C'est autour de ces préoccupations que s'est tenu, du 13 au 15 janvier 2021, le colloque international sur « Politiques publiques et construction de l'Etat national en Afrique de l'Ouest francophone » à l'Université d'Abomey-Calavi, à la fois en présentiel et par visioconférence à cause du contexte de la pandémie du Covid-19, et dont les présents Actes rendent compte en partie de la teneur des préoccupations et des questionnements abordés tout au long des trois journées de débats. Le colloque a permis la présentation d'une soixantaine de communications et l'organisation de trois tables rondes autour des trois axes retenus. Un peu moins d'une quarantaine de contributions ont été retenues par le comité scientifique et qui figurent dans les présents Actes.

Je voudrais remercier ici les autorités rectorales de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), les autorités décanales de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), le Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A/UAC) et tous les partenaires, notamment la Fondation Friedrich Ebert (FES) et le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL), qui nous ont accompagnés dans cette initiative académique. Mes remerciements vont également au comité scientifique, au comité d'organisation, au Professeur Jean-Pierre Olivier de Sardan, qui a délivré le keynote speech, ainsi qu'à tous les participants au colloque, aussi bien aux contributeurs qu'aux animateurs des tables rondes pour leur participation de qualité.

A la suite de ce volume, un certain nombre de contributions seront retenues pour la publication d'un ouvrage collectif. Que ceux qui n'auront pas vu leurs contributions retenues dans cet ouvrage à paraître sachent que c'est juste une question de focus thématique qui n'aura pas optimisé leurs chances !

Prof. N. Bako-Arifari

Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A), FASHS-UAC

Président du Comité d'organisation du colloque

**AXE N° 2 : ACTION PUBLIQUE, BIENS PUBLICS ET
SERVICES PUBLICS**

POLITIQUES PUBLIQUES ET APPROCHES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE KARIMAMA AU NORD-BENIN

Dr. Imorou YAROU,

E-mail : i.yarou@yahoo.com

Dr. Nassirou BAKO-ARIFARI,

Maitre de Conférences des Universités du CAMES, Chercheur au LASDEL, E-mail :
bakoarif@gmail.com, Département de Sociologie-Anthropologie
Université d'Abomey-Calavi

Résumé

Cet article traite des politiques publiques de gestion des ressources naturelles et de développement des territoires riverains au Parc National W, notamment celui de Karimama au Nord du Bénin, suivant des approches non cumulatives et des pratiques sous-tendues par des normes qui se révèlent inadaptées. En effet, depuis les années 60, la mise en œuvre de ces politiques publiques connaît des difficultés aussi bien au plan local que national. Ces écueils s'expliquent par l'utilisation des approches inadaptées de gestion des ressources naturelles et de développement des territoires. Une analyse des approches utilisées pour améliorer, de façon durable, les conditions de vie des populations riveraines au Parc National W, en l'occurrence celles de Karimama, révèle que la conciliation des impératifs socioculturelles, économiques et environnementaux aux démarches coercitive, communautaire, de cogestion et territoriale de développement jusqu'alors utilisées n'ont pas permis d'atteindre les résultats de développement durable escomptés sur ce territoire. Cette inadéquation des approches et pratiques de développement local durable s'explique par des logiques et surtout des normes sous-tendues par des réalités socio-culturelles, juridiques, politiques, économiques et de gestion des ressources naturelles à nuancer la remarque d'en haut relative. L'approche socio-anthropologique basée sur une analyse interactionniste de ce problème a permis de comprendre comment les conditions institutionnelles, organisationnelles et méthodologiques de gestion des ressources naturelles reposant sur une gouvernance concertée et sur la valorisation des potentialités du territoire de Karimama auraient pu favoriser le développement local durable.

Mots-clés : *Politiques publiques, Développement durable : approches, normes, acteurs et pratiques, Karimama.*

Abstract

This article deals with public policies for the management of natural resources and the development of riparian territories in W National Park, in particular that of Karimama in northern Benin, following non-cumulative approaches and practices underpinned by standards that emerge unsuitable. Indeed, since the 1960s, the implementation of these public policies has experienced difficulties at both local and national level. These pitfalls can be explained by the use of inappropriate approaches to

the management of natural resources and the development of territories. An analysis of the approaches used to improve, in a sustainable way, the living conditions of the riparian populations in W National Park, in this case those of Karimama, reveals that the reconciliation of socio-cultural, economic and environmental imperatives with coercive, community, co-management and territorial development used up to now have not made it possible to achieve the expected sustainable development results in this area. This inadequacy of the approaches and practices of sustainable local development is explained by the logic and above all the underlying standards by socio-cultural, legal, political, economic and natural resource management realities to qualify the relative comment from above, The socio-anthropological approach based on an interactionist analysis of this problem made it possible to understand how the institutional, organizational and methodological conditions for the management of natural resources based on concerted governance and on the enhancement of the potential of the territory of Karimama could have favored the sustainable local development.

Keywords: *Public policies, Sustainable development, approaches, standards, actors and practices, Karimama.*

Introduction

Depuis le sommet de Rio de février 1992, le développement durable est l'un des défis que l'humanité s'est engagée à relever. Les objectifs de ce développement qui s'entend comme *l'ensemble des actions d'amélioration des conditions de vie qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations suivantes à répondre aux leurs* (Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987) peinent à se concrétiser en raison de la combinaison de plusieurs facteurs d'ordre socio-culturels, normatifs, politiques, économiques et environnemental. Les investigations et analyses relatives des données relatives aux normes, acteurs et pratiques de développement durable du territoire de Karimama l'inadéquation des approches de développement à travers divers projets/programmes et les pratiques en cours dans cet espace géographique.

Dans cet article, nous présentons les résultats d'un travail qui a consisté à chercher à comprendre les raisons de la persistance de la dégradation du couvert végétal et l'accroissement de la pauvreté des populations malgré la mise en place des dispositions institutionnelles et normatives de gestion des actions de développement durable suivant des approches qui devraient permettre d'atteindre les objectifs visés. L'analyse des approches de développement implémentées à Karimama au Nord du Bénin, de l'époque coloniale à nos jours permet de mieux cerner le cadre normatif et institutionnel du développement durable. Elle s'est intéressée aux méthodes et techniques utilisées sous différentes formes d'exercice et de transfert de compétences aux collectivités territoriales.

Pour mieux décrire et analyser cette situation, nous avons entrepris des investigations en utilisant la méthode qualitative. Le choix cette méthode s'explique par les spécificités du sujet traité, les objectifs poursuivis et les moyens dont nous disposons.

1. Implémentation des Approches de Développement au Bénin de 1960 à nos jours

Depuis les années 60, l'histoire des interventions sur le chantier du développement des territoires béninois comme celui de Karimama a été marquée par l'utilisation des approches au nombre desquelles, nous avons l'approche coercitive, l'approche communautaire, l'approche de cogestion et l'approche territoriale de développement. L'utilisation de toutes ces approches à travers les actions des agents des eaux, forêts et chasse qui sont des fonctionnaires de l'État recrutés pour assumer les fonctions régaliennes de protection et de conservation des ressources naturelles, ceux du Programme d'Appui au Développement des Territoires de l'Alibori (PADT), du Programme Intégré d'Adaptation aux Changements Climatiques par le Développement de l'Agriculture, du Transport fluvial et du tourisme, dans la vallée du Niger au Bénin (LoCAL) et du Programme Intercommunal pour la Conservation et la Gestion des Espaces Naturels comme Levier de Développement Local Durable (PICGEN), n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés. La première expérimentation de l'approche coercitive a été faite par l'administration forestière et les techniciens de vulgarisation agricole pour contraindre le monde rural à adopter les paquets technologiques. Après plusieurs années d'utilisation, cette approche a montré ses limites. Ce qui a suscité l'adoption de l'approche communautaire de développement. Cette approche a consisté à impliquer les communautés villageoises de Karimama, comme celles de tout le Bénin, à toutes les étapes d'un cycle du programme ou projet de développement. Mais ces deux approches ayant montré leurs insuffisances, l'approche de cogestion a été aussi expérimentée par des structures d'appui au développement des territoires. Cette approche qui est fondée sur un partage des responsabilités, des pouvoirs et des compétences avec les communautés. Elle a aussi montré ses limites dans un système centralisé du pouvoir d'État. Face aux résultats mitigés de la mise en œuvre des trois premières approches de gestion de développement énumérées, une autre approche dont les contours ont été élucidés par HAMMAN et BLANC (2009) est en cours d'expérimentation. Selon ces auteurs, « *le développement durable apparaît inscrit dans un ensemble (localement fluctuant) de chainages qui le situent résolument dans des espaces d'interrelations, sinon des intersections, mus par des passeurs et des circulations, dont un modèle d'analyse sociologique par les traductions et les transactions sociales permet d'approcher les rapports complexes entre discours et réalités* » (HAMMAN et BLANC 2009 : 23). Malgré l'importance que nous accordons à ces approches dans ce travail, il n'a pas été question de les analyser sous le prisme de leurs forces et faiblesses ou des sous les formes de participation qu'elles ont générée. Notre préoccupation est centrée sur les dynamiques d'appropriation de chacune de ces approches aussi bien par les acteurs sociaux que par les institutions locales en charge du développement. Il s'agit ici d'identifier, sur la base de l'analyse des interactions entre acteurs du développement durable, les capacités endogènes de cette entité territoriale décentralisées à s'approprier ou à concevoir, par leur propre initiative créatrice, une approche de développement durable. Pour faire cette analyse, l'espace géographique et social choisi est le territoire de Karimama située dans le

département de l'Alibori et abritant une grande partie de la réserve transfrontalière de biosphère du W.

2. Territoire de Karimama : espace d'un système d'actions de développement

L'implémentation des différentes approches de développement sur le territoire de Karimama comme ceux de tout le pays a non seulement suscité, au sein des communautés locales, l'espoir de l'amélioration des conditions de vie et l'accroissement du taux de réalisation des infrastructures sociocommunautaires pour des offres de services sociaux de base, mais aussi de l'implication des populations à la gestion des affaires publiques locales. Mais dans la pratique, cet espoir s'est très tôt évanoui à cause des questions de susceptibilités de certains acteurs qui n'avaient que des ambitions politiques au lieu d'avoir des ambitions de développement de leur territoire d'appartenance. La perte de cet espoir d'amélioration substantielle des réalités économique, politique, sociale, culturelle et environnementale du territoire traduit les contradictions qui caractérisent les rapports des acteurs en jeu. Malgré ces oppositions, le territoire de Karimama subit une lente et constante transformation sous l'effet de ses acteurs. Les différentes actions de développement menées sur le territoire de Karimama se traduisent par le tissage des relations sociales construites autour des enjeux des changements qualitatifs du territoire. Les changements qui s'opèrent sont des résultats d'un maillage institutionnel et administratif sous-tendus par des normes et approches implémentées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de développement. En effet, des premières années de l'indépendance du Bénin à nos jours, différents acteurs institutionnels (l'État, les services déconcentrés de l'État, les projets et programmes), les organisations non gouvernementales et les acteurs communautaires/associatifs s'activent en vue d'assurer l'amélioration des conditions de vie économique, sociale et environnementale des entités territoriales nationales. Ces acteurs institutionnels travaillent avec des structures de base implantées sur le territoire de Karimama pour coordonner les actions de développement. Chacun de ces acteurs a son propre enjeu ou motivation de participation à la dynamique locale. C'est en fonction de ces enjeux ou motivations, déterminé-e-s par des logiques, que des relations d'interactions se tissent entre les acteurs. Il y a des logiques des acteurs institutionnels, des organisations non gouvernementales et celles des communautés locales. La réussite ou la souffrance de toute action entreprise en vue d'assurer le mieux-être des populations locales est déterminée par la dynamique des relations sociales entretenues autour des projets et programmes de développement du territoire. Ce sont ces relations qui déterminent les succès ou les insuffisances des actions de développement. Au nombre des facteurs de succès de l'expérimentation des approches de développement mises en œuvre, il y a la force du système de portage du dispositif de chaque approche et l'accompagnement de ses acteurs mis en place dans le cadre des projets et programmes exécutés sur le territoire de Karimama comme sur les autres territoires béninois. Mais quant aux difficultés d'atteinte des résultats escomptés en exécutant les activités d'appui au développement des territoires de l'Alibori (PADT) ; d'adaptation aux changements climatiques par le développement de l'agriculture, du transport fluvial et du tourisme dans la vallée du

Niger au Bénin (LoCAL) ; et de gestion des espaces naturels comme levier de développement local durable (PICGEN), il importe de retenir qu'elles s'expliquent par une difficile conciliation des impératifs socioculturelles, économiques et environnementaux aux quatre approches jusqu'alors utilisées. Face aux résultats mitigés de la mise en œuvre des quatre approches de gestion des ressources naturelles et du développement du territoire de Karimama, il est apparu nécessaire de nous pencher sur l'appropriation de ces approches ; surtout celle implémentée dans un contexte de décentralisation et de gouvernance locale. Prenant l'exemple de l'approche territoriale de développement telle qu'expérimentée pendant une dizaine par les agents du Service Intercommunal d'Appui-Conseil de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA), elle est perçue par les acteurs de développement d'un même territoire comme une approche globale de revitalisation économique et sociale d'une collectivité territoriale qui réunit quatre dimensions, à savoir ;

- la dimension économique qui vise la spéculation d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services ;
- la dimension environnementale est relative à la mise en valeur des ressources naturelles du territoire dans le cadre d'une démarche partenariale à travers laquelle les principales composantes d'une communauté s'engagent dans un processus de développement durable ;
- la dimension sociale et politique vise la revitalisation sociale d'un territoire sous-tendue par une bonne gouvernance et une politique de développement local qui s'arrime à la politique nationale de développement. Il s'agit ici de bien mener une politique d'équité, de lutte contre les inégalités sociales et d'offre des services sociaux de base.
- la dimension communautaire met au centre des interventions les intérêts de la communauté.

À travers cette approche de développement des territoires du département de de l'Alibori dont celle de Karimama, la politique publique de développement local durable a été mise en œuvre avec des difficultés. Pour mieux atteindre les résultats escomptés, l'APIDA a intégré dans son projet de territoire Alibori 2040, réalisé entre 2004 et 2006, le programme d'action du gouvernement béninois 2016-2021 qui prend en compte cette aspiration d'un Bénin prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable à travers la protection de l'environnement. En effet, elle est partie d'un diagnostic territorial, effectué en 2014 pour dégager quatre (04) enjeux de valorisation de son important capital environnemental. Il s'agit des enjeux de lutte contre la désertification, de gestion durable des ressources naturelles, d'amélioration de son cadre de vie à travers la sensibilisation des populations locales aux enjeux environnementaux et le développement des partenariats qui serviront de levier pour la conservation et la gestion des ressources naturelles de l'Alibori. Ces enjeux sont intégrés à la 4^{ème} orientation stratégique du projet de territoire selon laquelle « l'Alibori restaure et gère de façon responsable ses ressources naturelles en s'adaptant au changement climatique dans le cadre d'une

gouvernance environnementale améliorée ». Cette orientation se décline en trois (03) objectifs opérationnels ainsi qu'ils suivent :

- i. renforcer la gouvernance territoriale et la gestion environnementale en s'adaptant au changement climatique ;
- ii. gérer des ressources naturelles pour lutter durablement contre l'avancée du désert dans l'Alibori ;
- iii. prévenir et gérer les conflits liés à l'accès aux ressources communes.

Depuis l'élaboration de ce projet de territoire et le démarrage de sa mise en exécution, les résultats enregistrés ne sont pas encore meilleurs que ceux obtenus par les autres acteurs institutionnels. À l'analyse des actions, il s'est révélé que les acteurs étant toujours les mêmes, les relations d'interactions sont quasiment restées les mêmes. Mais, en se référant aux principes de l'approche territoriale de développement, les dispositifs existants ou mises en place ne se sont pas encore appropriés ces principes et les techniques qu'il importe d'utiliser. Les techniques de cette approche ne sont pas encore comprises par tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et les actions de développement territorial pour bien les appliquer. Or, dans ce contexte de gestion décentralisée et concertée des ressources naturelles et de développement local durable, il s'avère nécessaire que les acteurs locaux de développement s'approprient la démarche. Cela est d'une importance capitale quand on sait qu'en optant pour des actions de développement à la base et en adoptant des plans communaux de conservation des ressources naturelles, les conseillers et les autorités de la commune de Karimama sont engagées dans des actions de développement durable. Mais, les populations locales exclusivement dépendantes de l'exploitation de ces ressources pour la satisfaction de leurs besoins vitaux, elles les utilisent au mépris des dispositions normatives ou réglementaires. Au lieu de se limiter à un domaine d'au plus 5 hectares, des chefs de ménages occupent chacun 10, 20, voire 30 hectares de terres arables dans la zone tampon du parc W. Ce qui crée non seulement des difficultés de circulation du bétail, mais aussi accentue le phénomène de dégradation du couvert végétal et des terres. L'analyse de cette situation a permis de se rendre compte que la mise en œuvre de la politique publique de gestion du développement durable est confrontée à plusieurs obstacles et défis à divers niveaux. Certains de ces blocages sont mineurs ; tandis que d'autres sont complexes. En effet, lorsqu'on se réfère aux héritages historique, politique et culturel du pays en général et celui du territoire de Karimama, les facteurs qui expliquent ces comportements de blocage sont :

- le système politique hybride actuellement en place au Bénin et dans la commune de Karimama. Ce système qui se caractérise par une cohabitation du système traditionnel de pouvoir et le pouvoir de l'Etat ou de l'administration constitue un facteur limitant la circulation de l'information. Cette administration est aussi subdivisée en un niveau de déconcentration et un niveau de décentralisation. Dans ce dualisme, la coordination des actions de développement est sous-tendue par un système une gestion basée sur les principes du service public, le clientélisme, la gestion de ruse et le mensonge. Dans ce système de dualisme entre la déconcentration et la

décentralisation, les services déconcentrés de l'administration centrale et ceux de l'administration locale cohabitent avec le système politique traditionnel caractérisé la royauté, la chefferie, des pratiques religieuses traditionnelles, la tradition orale, l'absence de la culture de l'écriture et la forte hiérarchisation des différentes couches sociales n'offrant aucune assurance de circulation des informations de manière à mobiliser les acteurs autour d'un idéal de développement. Ce système politique moderne qui est d'ailleurs un système hérité de la colonisation se révèle jusqu'à nos jours comme un système autoritaire marqué par des prises de décision au nom peuple sans aucune concertation préalable. Dans ce système, les ressources publiques sont utilisées sans quasiment tenir compte des besoins des administrés, la pratique de la corruption est inquiétante et la peur des représailles est remarquable au sein des populations qui n'osent pas dénoncer les pratiques de mauvaise gouvernance. Même avec l'option faite à partir de 1990 d'expérimenter le régime politique dans lequel les populations à la base peuvent avoir l'opportunité d'exercer leur souveraineté par l'intermédiaire des représentants élus, les populations du territoire de Karimama ne sont pas informées de la gestion des affaires publiques locales;

- les pratiques de rétention et de blocages de la circulation des informations dans les administrations déconcentrées et communales. Ces blocages et retentions des informations sont dus aux facteurs structurels et à l'héritage de l'administration coloniale. Ces pratiques se justifient par l'obligation de discrétion et par la prépondérance de la tradition orale ; l'écriture et la documentation sont négligées et considérées comme sans importance. En conséquence, les affiches dans le but d'informer les populations ne sont pas convenablement faites par l'administration communale;

- la non-adaptation des mentalités fortement sous-tendues par des réalités socio-anthropologiques au processus de démocratisation de la gestion des affaires publiques. À Karimama, les citoyens se comportent comme si la gestion des affaires publiques n'est que l'affaire des autorités et des agents communaux. Ils n'ont presque aucune idée des rôles qu'ils doivent jouer pour rendre obligatoire la circulation des informations, lesquelles informations, lorsqu'ils s'en s'approprient, peuvent leur permettre de participer efficacement à la gouvernance de leur territoire et réclamer à leur tour des comptes à leurs autorités. Mais en pensant et en faisant croire aux autorités communales que c'est l'administration communale qui devrait s'occuper de toutes les actions à mener pour le développement des territoires, cette administration a perdu l'habitude de s'ouvrir et d'associer les citoyens aux dialogues susceptibles d'assurer une bonne gestion des ressources naturelles et financières pour améliorer les conditions de vie de toute la communauté.

Toutefois, il importe de signaler qu'il existe des citoyens qui manifestent leur intérêt pour la mise en œuvre de la politique publique de développement et

s'investissent dans son exécution et dans son contrôle. Mais ceux-ci sont confrontés à un autre problème du système de gestion du pouvoir mis en place par les autorités. En exprimant des points de vue contraire à ceux des gouvernants, ils sont automatiquement stigmatisés comme des opposants. A l'inverse, en approuvant toujours les agissements de l'équipe communale, ils arrivent à tisser et garder de bonnes relations. Ceux qui sont souvent en désaccord avec les autorités en matière de gestion des affaires publiques locales, ils subissent une forte pression afin de les contraindre à rentrer dans les rangs. Cette manière de gérer une collectivité territoriale pose un problème de démocratie participative et de développement local durable ; surtout quand on sait dans la conduite des actions de développement d'une collectivité territoriale, la pluralité de pensées et d'actions sont d'une grande importance. C'est dans cette pluralité d'actions que les organisations de la société civile peuvent contribuer au développement socio-économique des communes et une meilleure gestion des ressources naturelles de ces communes. Mais les difficultés de financement du dispositif territorial du développement constituent un véritable handicap. Sur le territoire de Karimama, comme sur beaucoup d'autres territoires du Bénin, la mobilisation des ressources financières pour le financement des actions du développement local durable un véritable problème auquel les communautés sont confrontées depuis l'avènement de la décentralisation. Et puisqu'il s'agit ici de mobiliser les ressources financières pour financer les actions de développement durables des localités en proie à la désertification, la gestion des ressources naturelles qu'on y retrouve (Parc national W, le fleuve Niger et ses affluents que sont l'Alibori et le Mékrou, les forêts et leurs terroirs riverains) devraient être gérées de façon à dégager des revenus substantiels pour financer des projets en vue d'assurer la promotion de l'économie locale et l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Mais, depuis l'avènement du territoire de Karimama, la faiblesse de leur capacité de mobilisation des fonds propres pour la réalisation des investissements constitue une entrave sérieuse pour ces communes en matière de conception et de mise en œuvre des projets de développement de leurs territoires. Pour expérimenter cette approche territoriale de développement, le territoire de Karimama, comme celles de l'Alibori, n'ont compté tout le temps sur le l'État et surtout les partenaires Techniques et financiers. Cette situation à laquelle une solution adéquate n'a pas pu être trouvée a provoqué une certaine discontinuité dans le financement du dispositif d'animation territoriale ; puisqu'il y a eu des flottements les périodes où les ressources n'étaient pas disponibles. C'est qui justifie d'ailleurs la fin de l'expérience de l'approche d'animation territoriale en 2011 ; parce qu'avec l'utilisation de la ligne « Fonds de Développement des Territoires » ouvert au budget national exercice 2006 à d'autres fins, les communes bénéficiaires de l'expérience n'en ont plus fait une préoccupation. Il en résulte une remise en cause de l'approche territoriale de développement dans la mise œuvre des actions de développement. Suite au désintéressement de l'administration centrale de l'approche territoriale de développement, le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire a initié une approche dite « initiative de Dogbo ». L'objectif global de cette approche est de réduire le niveau de pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la

valorisation des potentialités économiques des communes. De façon spécifique, elle devrait :

- ✓ permettre aux élus locaux d'intégrer cette approche originale dans le mode d'organisation, de fonctionnement et de gestion de la commune ;
- ✓ contribuer à une meilleure orientation et une meilleure gestion des fonds transférés par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées ;
- ✓ amener les autorités communales à soutenir les populations dans la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique.

Pour atteindre ces objectifs, un Programme de mise en œuvre des Micro-Projets à Impact Local (PMIL) a été mis en œuvre partir de 2012 à travers le transfert de fonds assuré par la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) qui a réparti à partir de cette année des milliards de francs CFA aux communes jusqu'en 2016. L'utilisation de ces fonds devrait se faire suivant le respect de la démarche décrite supra ; mais dans la pratique, le vocabulaire a changé, mais le contenu de l'approche de participation passive est resté.

De l'analyse de la situation d'implémentation des approches de développement du territoire de Karimama, il ressort que la motivation des acteurs et leurs modes de mobilisation déterminent l'atteinte des résultats des projets et programmes de ce territoire. Le développement local durable n'y est pas encore un phénomène évolutif pouvant se traduire par des changements qui surviennent au sein des réalités économique, politique, sociale, culturelle et environnementale complexe du territoire régi par des normes et au sein desquelles les interactions permettent de passer progressivement d'un état d'insatisfaction à un état que les acteurs concernés jugent satisfaisant. Il se complexifie et tente de trouver un équilibre entre ces réalités, piliers de durabilité et gages des rapports sociaux dynamiques et apaisés. L'orientation que le gouvernement a voulu donner à la gestion des actions de développement des territoires, à travers cette approche dite « initiative de Dogbo », a mis à mal la réalisation projets et programmes de développement en cours d'exécution suivant la démarche inclusive de territoire. Le manque de moyens de prise en charge du travail d'animation territoriale et du fonctionnement des cadres de concertation a conduit progressivement à une raréfaction des rencontres entre les divers acteurs du développement des territoires et une dégradation de la qualité du système de concertation qui était mis en place.

Toutefois, il importe de reconnaître que, malgré l'adoption de l'initiative de Dogbo au détriment de l'approche territoriale de développement, cette approche a eu du mérite dans son expérimentation.

3. Perceptions des acteurs des réalités du développement du territoire de Karimama

La société de Karimama constituée des communautés Gurmãace et *Dendi-Songhay-Zarma* est un réseau d'acteurs qui a cultivé et entretenu un système de savoirs locaux autour de la gestion des ressources naturelles et des politiques publiques de développement. Elles ont des représentations sociales, culturelles et religieuses des espaces, des arbres, des animaux, des pierres, des plans et cours d'eau

dont leurs vies dépendent intimement. De ce fait, elles entretiennent des relations de proximité avec ces composantes de la nature et développent des logiques sociales en fonction desquelleselles gèrent leur quotidien. Tout en pratiquant les rituels et cultes d'adoration des esprits et/ou divinités incarné-e-s par ces ressources naturelles, les peuples qui occupent le territoire de Karimama se sont toujours conformés aux ordres de l'administration centrale et des agents forestiers dans l'exploitation des ressources naturelles. Tout en se soumettant aux normes de gestion qui leurs sont prescrites, ils organisent des rituels et cultes à l'adresse de certaines composantes de la nature afin qu'elles les aident à trouver de solutions aux problèmes de baisse de production, de sécheresse, de mortalité élevée du bétail, de rareté des pluies et des produits halieutiques auxquels ils sont confrontés. Mais ces pratiques qui sont fondées sur des systèmes de savoirs endogènes, n'empêchent pas les administrations qui se sont succédées d'imposer des pratiques qu'elles pensent être les mieux indiquées pour contraindre les populations indigènes à améliorer leur productivité et à satisfaire les besoins en produits vivriers et industriels. Pour atteindre leurs objectifs, ces administrations et leurs services techniques ont fait usage des approches coercitives, communautaires, de cogestion, et territoriale de développement.

Mais, malgré les diverses utilisations qui ont été faites de ces approches, les communautés locales n'ont, non seulement pas pu conserver la biosphère à cause de la croissance démographique et la surexploitation des ressources naturelles, mais aussi, elles n'ont pas pu contribuer à l'atteinte des objectifs de développement fixés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Mieux, au fil des temps, une dégradation drastique de ces ressources a été constatée malgré des résolutions qui ont été prises à Rio en février 1992 et l'exécution des projets de gestion durable des ressources naturelles au Bénin. Même l'introduction de nouvelles méthodes et techniques de gestion de l'environnement n'ont pas permis de résorber les problèmes d'appauvrissement des sols, d'amenuisement des espaces agro-pastoraux, d'épuisement des ressources halieutiques et la disparition de certaines espèces faunistiques. L'une des insuffisances majeures des projets de conservation de l'environnement porte sur une gestion exclusivement technique des ressources naturelles dont seuls les agents des projets et ceux de l'administration forestière en ont la maîtrise et en comprennent le langage. Ces techniciens, même en contact régulier avec les communautés exploiteuses des ressources naturelles, ne s'accordent souvent pas avec elles sur les approches de planification et de réglementation de l'exploitation de ressources de la biosphère. Les populations locales perçoivent ces approches comme des pratiques bonnes à être utilisées par ceux qui cherchent à s'approprier la culture du colon et qui n'a jamais manifesté ses vraies intentions en entreprenant des actions au profit des communautés endogènes. Mieux, ces populations perçoivent les répressions dont elles sont victimes comme une forme de domination par les agents des eaux, forêts et chasses. D'où la résistance aux politiques de protection de la nature héritées de la colonisation et toujours mises en œuvre au Bénin. Les raisonnements menés par les populations de Karimama quant à la gestion des ressources naturelles portent à croire qu'elles ignorent l'appartenance du parc et des autres réserves situées sur leur territoire appartiennent à l'État. Elles

pensent que, du fait que ces ressources naturelles sont considérées comme un don de Dieu et se retrouvent sur leurs territoires, il est arbitraire de vouloir les soumettre à des règles ou à un paiement des droits d'exploitation. Certes, les territoires sont restés pendant longtemps sans aucune régulation moderne du foncier. Mais ce qu'elles oublient, c'est que même dans la tradition, il y a des règles d'exploitation des terres, d'organisation de chasse et de pêche dont les chefs consacrés en sont les garants. D'ailleurs, l'article 2 de l'arrêté AGG du 24 novembre 1928 réglementant les conditions d'application du décret du 29 septembre 1928 qui définit pour la première fois en Afrique Occidentale Française les biens du domaine public précise que : « *les particuliers ont le droit de jouir du domaine public selon les conditions spéciales à chaque nature de biens suivant l'usage auquel ils sont destinés et dans les limites déterminées par les règlements administratifs* ». Mieux, la loi 65-25 du 17 août 1965 sur la propriété foncière qui instaure un régime foncier dualiste sur le plan juridique (droit coutumier et droit positif d'inspiration française) consacre les terres comme étant une propriété de l'État. Elle distingue juridiquement les différents exploitants ou propriétaires terriens des simples usagers et dépositaires temporaires des droits fonciers. Mais, il faut reconnaître que pour défaut de vulgarisation, cette loi est presque restée inconnue dans les milieux ruraux comme celui de Karimama. Elle est restée tout le temps un instrument à l'usage de la justice lorsqu'elle est saisie des litiges domaniaux et ne s'applique dans le milieu rural que dans des cas rares. Outre cette loi, la loi fondamentale du 27 août 1977 en ses articles 18 et 19 a réaffirmé, sous le régime marxiste, la même propriété étatique sur les terres au Bénin, tout en reconnaissant l'existence de droits de propriétés privés des terres que des individus, des collectivités familiales et des coopératives pourraient détenir. Dans cette loi, aucune allusion n'a été faite au droit coutumier conférant le droit de propriété à des individus ou à des collectivités. Après ces textes de loi, il faut attendre 2013 pour que la loi n° 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin soit voté et promulguée. Dans cette loi qui reconnaît le droit de propriété privé des terres, des définitions qui sont données à certains termes liés à la propriété des terres à l'article 7 du chapitre III dudit code, il importe de retenir, entre autres, que les terres rurales sont des « *terres occupées par les activités agricoles, pastorales, sylvicoles, piscicoles ou destinées à accueillir l'une ou l'autre de ces activités. Les terres rurales sont situées en dehors des zones urbaines, des zones à urbaniser ou des zones d'urbanisation future telles que définies par les documents d'urbanisme* ». Selon cette loi, les terres dont des personnes constituant une unité de peuplement, ayant des liens sociaux et des intérêts communs, réclament le droit de propriété sur la base des pratiques et normes locales transmises de génération en génération peuvent être classées ou déclassées. Aux termes de ce code, le classement de domaine est une : « *procédure qui permet de changer le statut juridique de droit commun d'un fonds de terres pour le soumettre à un régime juridique plus précis et parfois plus restrictif* ». Pour une nécessité d'exploitation, un domaine classé peut faire l'objet de déclassement. Dans ce cas, il s'agira d'une « *procédure qui a pour but ou comme effet de soustraire un fonds de terre appartenant au domaine classé pour le soumettre à nouveau au statut de droit commun* ». Qu'il s'agisse du domaine privé, du domaine classé ou du domaine objet de protection de la part des pouvoirs publics,

l'exploitation qui pourrait en être faite devra être sous-tendue par une approche qui privilégiera le développement économique local et la conservation des ressources naturelles. Étant donné que nous sommes dans une république, l'utilisation des terres rurales appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales, mises en valeur ou non, quelle que soit la nature et le statut juridique de ces terres, leur mise en valeur devra se soumettre à la réglementation en vigueur. Dans cette logique de soumission aux dispositions de la loi, tout riverain à une aire protégée ou d'un fleuve a l'obligation de respecter la réglementation en matière d'exploitation des terres, du bois, des produits forestiers non ligneux, produits halieutiques ou de chasse. Toutefois, la question qu'il importe de se poser lorsqu'il s'agit de l'exploitation des produits du parc national W et des autres forêts qu'on retrouve sur le territoire de Karimama, c'est de savoir qui surexploite réellement ces ressources ? À quel niveau le contrôle de l'exploitation de ces ressources devrait s'effectuer pour parvenir aux objectifs de protection et de développement ? En se référant aux dispositions de la Loi 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, on serait tenté de croire qu'on pourrait trouver de réponses à ces questions. Mais en observant les pratiques sur le terrain et en faisant la différence entre le domaine protégé, le domaine classé et le domaine privé, l'obligation nous est faite de constater que certains agents chargés de la protection des ressources naturelles sont souvent les auteurs ou complices de la destruction des aires protégées. La conception de l'État-gendarme en matière de contrôle de gestion des ressources naturelles est devenue progressivement un mythe avec la multiplication et la diversification des besoins des agents des Eaux, Forêts et Chasse que leurs salaires n'arrivent plus à satisfaire. Il urge que les compétences dévolues aux communes en matière de gestion des ressources naturelles soient exercées dans le respect des principes de bonne gouvernance. Comme l'a reconnu l'administration forestière, le partage de l'exercice de cette compétence avec les administrations locales suivant une approche appropriée peut favoriser une meilleure gestion des ressources naturelles pour contribuer au développement de ces communes. La gestion des ressources naturelles n'a plus seulement un but écologique, mais elle a aussi un but économique. Cette nouvelle vision devrait permettre aujourd'hui de gérer de façon concertée les ressources naturelles du territoire de Karimama afin que les gains puissent servir à l'État et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Mais, il faut reconnaître que c'est l'application des textes de lois sur la décentralisation et leur traduction en réalité concrète qui permettraient de mieux combler les attentes, de lever les points d'ombre et de clarifier la situation quant aux questions qui ont été précédemment posées. Nonobstant, il importe de souligner que la promotion de la gestion décentralisée des forêts et autres ressources naturelles tient compte des statuts de ces forêts et des dispositions législatives en la matière. En effet, la difficulté de partenariat entre l'administration communale et l'administration forestière pour une gestion décentralisée et durable des ressources du parc W est sensiblement différente de celles des forêts protégées comme la rônieraie de Goroubi (Birmi Lafia). En se référant à l'article 4 de la loi 93-009 du 02 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, il est dit que « *les forêts de l'État sont celles appartenant aux personnes morales de droit public. Elles sont classées* ». La réserve

du parc national W qui est un domaine classé est une propriété de l'État. Quant aux réserves protégées, elles appartiennent non seulement à l'État, mais aussi aux populations (CUNY, 2001). Les droits d'usage des ressources qu'on retrouve dans les domaines classés sont reconnus aux populations, même si elles sont soumises à un régime restrictif de l'exercice des droits d'usage des individus ou des collectivités après accomplissement d'une procédure de classement telle qu'elle est définie dans la loi sus-référencée. Le régime protecteur du domaine classé se justifie, même dans un contexte de décentralisation, compte tenu des exigences de la sauvegarde de l'essentiel des ressources forestières, des terres et des eaux en vue d'en assurer l'équilibre écologique par le maintien du couvert forestier, de la fertilité des sols et la permanence des eaux pour une satisfaction pérenne des besoins des consommateurs. Dans cette entreprise de conservation et de gestion planifiée des ressources renouvelables, les autorités locales auraient pu tout mettre en œuvre pour l'exercice des compétences qui leur sont reconnues en favorisant une cogestion effective des ressources du parc et celles d'autres domaines protégés. Dans l'exercice de ces compétences, les communautés à la base doivent être mises à contribution. Les aires classées comme le parc W Bénin disposent aujourd'hui d'un statut particulier, qui est justifié par l'importance nationale que revêt le capital de biodiversité présent dans ce parc. Les enjeux écologiques de la préservation de ce capital justifient qu'il est et reste du domaine de l'État selon le rapport de l'audit forestier établi à ce sujet (République du Bénin, 1999). Il importe que les populations riveraines soient incitées à mieux gérer les ressources naturelles dont regorgent les aires protégées de leurs territoires en utilisant une stratégie et une approche de gestion durable de ces ressources. Pour y parvenir, ne serait-il pas mieux de transférer une partie des compétences de l'administration forestière aux collectivités locales pour la gestion de ce domaine plutôt que de continuer à garder à l'esprit que, sur le plan juridique, ces ressources sont une propriété exclusive de l'État ? Le décret 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi 93-009 du 02 Juillet 1999, stipule en son article 26 que « *les forêts doivent être aménagées, exploitées, protégées et mises en valeur de façon durable et équilibrée. Autant que possible elles doivent être gérées suivant des méthodes participatives associant les populations riveraines...* » Si l'État béninois, à travers sa politique publique de gestion des ressources naturelles, traduit la volonté de promouvoir l'adhésion des populations à la gestion des ressources forestières, il importe de noter que l'État reconnaît le droit des communautés villageoises sur ces ressources. Mais, le problème qui se pose, est le problème d'harmonisation des compréhensions que les différents acteurs du concept de "gestion participative" ou à la cogestion des ressources naturelles.

Au regard de ce qui se passe sur le terrain, l'atteinte de ces finalités ne relève encore que de l'idéal. En effet, la décentralisation (et ses enjeux) étant un processus sous-tendu par des intérêts politiques, les rapports de forces (changeant) entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des actions de développement du territoire de Karimama déterminent les résultats mitigés qui sont obtenus. La concrétisation des objectifs de développement durable sur ce territoire s'avère difficile ; parce que le contexte de gouvernance locale se traduit par une spécificité où le transfert des compétences n'est pas bien compris par les citoyens. Pire encore,

dans ce contexte, la motivation de politique publique de développement n'est pas compatible et n'est complétée par un engagement local. On observe des contradictions entre les acteurs locaux de développement. Ces contradictions qui se manifestent, non seulement à différents échelons du territoire de Karimama, mais aussi au niveau régional ne sont-ils pas illustratifs des résultats peu satisfaisants de l'évaluation des différents projets et programmes de développement durable jusqu'alors exécutés sur cet espace géographique ? Sans méconnaître l'ampleur des travaux de recherches déjà réalisés sur la question, notamment ceux qui s'inscrivent dans l'approche évaluative des actions de gestion des aires protégées, ce travail a été consacré à un nouveau bilan de la gouvernance du territoire de Karimama dans son lien avec la gestion des ressources naturelles. Des investigations que nous avons menées, il ressort que la grande difficulté à laquelle l'administration forestière est confrontée est la faible capacité des équipes des administrations locales à gérer les ressources naturelles qui se retrouvent sur leurs territoires. Or l'intérêt des administrations locales et forestières en promouvant la gestion concertée de ces ressources, c'est d'abord la maîtrise de l'exploitation de ces ressources ; et surtout le gain substantiel de revenus pour de financer les actions de développement communal. En effet, d'une manière générale, les avantages du transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles se résument au partage des revenus du tourisme, de l'exploitation de bois et autres produits forestiers ; à l'accroissement de la production à partir l'exploitation des ressources naturelles ; et à la réalisation des infrastructures sociocommunautaires pouvant permettre aux populations de bénéficier des services sociaux de base en quantité suffisante et en qualité.

Une dévolution de la gestion des ressources naturelles aux communautés locales pourrait permettre à l'administration centrale d'économiser sur les différents coûts y relatifs ; surtout que la défaillance constatée aujourd'hui en matière de protection de l'environnement est due principalement au manque de moyens financiers. Comme l'a souligné également DABIRE (2000), la dévolution de la gestion des ressources naturelles peut rendre les services forestiers, qui sont le plus souvent considérés avec méfiance par les populations, plus efficaces. Surtout que dans le cadre de la gestion des réserves de la biosphère du Parc national W partagée entre le territoire de Karimama, il y a une pénurie de personnel du service public. En transférant les responsabilités de surveillance, de gestion des travaux d'entretien des périmètres reboisés et de collecte des taxes d'exploitation des produits forestiers à des acteurs et institutions locales, la dévolution pourrait rendre les services forestiers plus opérationnels. Elle peut permettre une réduction des coûts administratifs et de gestion grâce à la proximité des communautés et à la mise en œuvre des savoir-faire locaux. Ce serait une occasion pour les populations locales de s'impliquer activement dans la gestion des ressources naturelles locales. Mais vu le niveau de décentralisation en cours dans notre pays, cette participation n'est que passive. Et pourtant, en se référant à la loi n° 97 - 007 du 15 Janvier 1999 portant régime financier des communes ordinaires en république du Bénin, l'existence de ressources naturelles sur les territoires communaux constitue, pour ces collectivités territoriales riveraines au Parc national W et à d'autres aires protégées, une opportunité pour

collecter des fonds pour financer leurs activités de développement. Il est d'ailleurs reconnu que pour assurer le fonctionnement d'une collectivité locale et exécuter le plan de développement local, la commune doit mobiliser des ressources financières propres au niveau local bien que des textes de lois sur la décentralisation aient prévu que l'État appui le développement des communes en transférant des fonds.

De ce qui précède, il ressort que les activités à travers lesquelles les collectivités territoriales béninoises peuvent mobiliser des ressources financières, ce sont des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Pour ce qui concerne le territoire de Karimama, il s'agit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la coupe et de la vente du bois, de la fabrication et de la vente du charbon de bois, de l'organisation de la commercialisation des produits forestiers non ligneux, etc. Mais du fait que la plupart de ces activités sont déjà soumises à différentes taxes pour le compte du budget national, il est difficile à la commune de Karimama d'instituer de nouvelles taxes. Elles devront mieux s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles afin de bénéficier de quelques pourcentages de ressources financières mobilisées par l'administration forestière. Mais, parce que les administrations des territoires riverains au Parc national W, comme celle de Karimama, ne s'engagent pas aux côtés de l'administration forestière pour assurer la protection et la gestion durable des ressources naturelles, elles ne bénéficient d'aucun centime. Par conséquent, elles observent et encouragent l'accentuation des pressions sur les ressources des aires protégées. Or le transfert de l'essentiel des compétences aux communes en matière de gestion des ressources naturelles aurait pu susciter une attention particulière des administrations communales pour une exploitation efficace et efficiente des ressources naturelles par les populations à la base. Les activités de production végétale et animale menées par ces populations pour la satisfaction des besoins immédiats constituant des risques importants, elles risquent de ne pas être maîtrisées tant que l'approche de gestion de ces ressources n'est pas concertée. Par ailleurs, il importe de souligner qu'en raison de l'insuffisance des revenus tirés des fiscalités locales, ce sont les forêts qui sont placées en première ligne pour subvenir aux besoins du développement local. Des autorités locales se font complices de l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles, soit pour en tirer des profits personnels, soit pour témoigner de leur solidarité aux communautés villageoises qui constituent leur électorat. De même, à cause de la faiblesse du niveau de vie des populations locales, on assiste à l'entêtement et la volonté manifeste de ces populations d'accéder et d'exploiter librement les ressources des aires protégées et du parc W Bénin.

De ce qui précède, l'obligation est faite de reconnaître que l'atteinte des objectifs de développement durable dans le contexte de béninois de décentralisation est conditionnée, entre autres, par un réel transfert de compétences aux communes, une responsabilisation verticale des acteurs, la lutte contre la pauvreté et l'avancée du désert par le reboisement des aires protégées suivant des plans de gestion des ressources naturelles élaborés et réellement mis en œuvre suivant une approche participative. De même, l'harmonisation des textes de lois en matière de gestion des ressources naturelles avec le cadre juridico-institutionnel de la décentralisation est indispensable. Plus concrètement, le rapport entre les services techniques de

l'administration forestière et les nouveaux acteurs du développement local méritent d'être clarifiés.

Eu égard à ces perceptions et pratiques de développement durable du territoire de Karimama, il importe de retenir que le territoire est un espace où des systèmes d'actions complexes sont menés par des acteurs qui entretiennent des relations en fonction de leurs intérêts et de leurs motivations. Ces relations construites autour des actions de développement sont des relations de coordinations verticales et hiérarchisées qui ne favorisent pas une complémentarité entre les acteurs.

Conclusion

Somme toute, malgré les différentes approches de développement implémentées sur le territoire de Karimama et les appuis techniques et financiers qui ont été apportés, le problème de mise en œuvre de la politique publique de développement durable reste toujours posé sur ce territoire. Quand bien même l'approche territoriale de développement a suscité de bonnes pratiques de gouvernance du territoire de Karimama comme dans toutes les entités territoriales où l'approche est expérimentée, les populations locales n'ont pas encore réussi ou se refusent de s'approprier ladite démarche. Cet échec ou refus de l'appropriation des approches de développement durable implémentées sur ce territoire pourrait s'expliquer par la difficulté de conciliation des impératifs sociaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux dans les actions de développement durable jusqu'alors menées à Karimama comme dans les collectivités territoriales du Bénin.

Références bibliographiques

- Agence Française de Développement (AFD), 2001, *Quelle Gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Paris, GRET ; 58 p.
- AGBO V. et SOKPON N., 1998. *Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin*, Rapport technique final du Projet CRDI n°95-8170, Université nationale du Bénin, faculté des Sciences agronomiques, 104 p.
- AKPASSOUNOU P. et HOUETO F., 2006. *Suivi des Tendances de l'Occupation / Utilisation des Sols au Bénin pour l'Amélioration de la Gestion des Ressources Naturelles*. Rapport du Projet West Africa Land-Use and Land-Cover, Centre National de Télédétection, Cotonou, et le Centre Régional AGRHYMET, Niamey, Niger, 39 p.
- AKPAKI A. J., 2002, *Paysans et Éleveurs Nomades du Centre et du Nord-Bénin : Conflit d'utilisation des ressources et Développement*, thèse de Doctorat, éd. Dietrich Reimen, Berlin, 509 p.
- ASSOGBA Y., 2008, *Développement communautaire en Afrique : comprendre la dynamique des populations*. Québec, les Presses de l'Université de Laval, 2008, 125 p.
- AUBREVILLE A., 1937, *Mission forestière anglo-française Nigeria-Niger (décembre 1936 – février 1937)*. In Bois et forêts des tropiques. N° 148, 1973. Revue scientifique du CIRAD, CEDEX 5, France, 24 p.
- BACHELET R., 2007, *Cours de Sociologie des Organisations : l'Analyse Stratégique des Projets*, École Centrale de Lille, 37 p.

- BAKO-ARIFARI N. BIREMA D. A., DOEVENSPECK M. SANOU W. B. SINGER U. Sous la Direction de HILHORST T. et BALTISSEN G., 2004. *Financer la décentralisation rurale : taxes et impôts à l'échelle locale au Bénin, Burkina Faso et Mali*. In HILHORST T. et BALTISSEN G. Série : Décentralisation et gouvernance locale, Bulletin 357. Amsterdam : KIT, 97 p.
- BAKO-ARIFARI N., 1999, *Dynamiques et formes du pouvoir politique en milieu rural ouest-africain : études comparatives au Bénin et au Niger*, Marseille : EHESS, Thèse de doctorat, 541P.
- BAKO-ARIFARI N., et LAURENT P.J., 1998. *Les Dimensions Sociales, Économiques du Développement Local et la Décentralisation en Afrique au sud du Sahara*, Bulletin APAD, 15, Münster, Lit Verilog, 154p
- BAKO ARIFARI, N., 1998, *Construction et dynamique identitaire chez les Dendi des anciens caravansérails du Borgou (Nord-Bénin)*. In E. Boesen, C. Hardung et R. Kuba (eds) Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine, pp. 265-285. Paris : L'Harmattan
- BAKO-ARIFARI N., 1997, *La Démocratie entre Normes Officielles et Dynamiques Locales. Dynamiques et Formes de Pouvoir à Founougo (Bénin)*, Working Paper on african societies, N°6, Das Arabische Buch : Berlin, 57p
- BAKO-ARIFARI N., 1995, *Démocratie et Logique de Terroir au Bénin*, Politique Africaine, N° 59. PP 7-24
- BERTRAND N. et MOQUAY P., La gouvernance locale, un retour à la proximité. In: Économie rurale. N°280, 2004. Proximité et territoires. pp. 77-95;
URL : https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5474
DOI : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5474>
- KARSENTY A. et NASI R., 2004, *Les concessions de conservation sonnent-elles le glas de l'aménagement forestier durable ?* Revue Tiers-Monde, Volume 45, Numéro 177. p. 153
- MARTIN J-Y., 2002, Développement Durable : *Doctrines, Pratiques et Évaluations*, Paris, IRD, 2002, 344 p.
- TALBOT D., « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 29 avril 2006, consulté le 21 décembre 2020.
URL: <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2666>; DOI:
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2666>
- REPUBLIQUE DU BENIN, 2009, Politique Nationale de Décentralisation et Déconcentration, 85 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN, 2005, *Loi n° 2005-07 du 08 Avril 2005 modifiant et complétant la loi 2001-07 du 09 mai 2001 portant maîtrise d'ouvrage public en République du Bénin*. 2p
- REPUBLIQUE DU BENIN, 2004, *Loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin*. 31 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN, 2004, *Loi N°2002-16 du 18 octobre 2004 Portant Régime de la Faune en République du Benin*, MEHU
- REPUBLIQUE DU BENIN, 2002, *Transhumance en République du Bénin*. Cotonou : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation.25 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN, 1999, *Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin*, MEHU, 66 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN, 1999, *Atelier de restitution de l'audit institutionnel du secteur forestier*, Rapport de modération d'atelier, Ministère du Développement Rural, Cotonou, 81p.

«POLITIQUES PUBLIQUES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT NATIONAL EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE»

... Il est vrai que plusieurs rencontres scientifiques ont abordé la question des politiques publiques mais la particularité de ce colloque international, c'est qu'il offre l'occasion aux chercheurs-participants de contribuer à mettre en perspective analytique les rapports dynamiques, entre politiques publiques et processus de construction de l'Etat national dans une Afrique de l'ouest francophone qui, depuis environ une trentaine d'années, fait l'expérience de la transition ou de la consolidation démocratique. Ce colloque se propose alors d'aborder le processus de construction de l'État national par le truchement des politiques publiques en vue d'examiner le rôle des acteurs collectifs ou individuels et d'apprécier les contraintes liées à leur conception ainsi qu'à leur mise en œuvre.

De façon précise, l'enjeu revient à s'intéresser au processus de construction de l'État national dans l'espace francophone ouest-africain en revisitant et surtout en questionnant «la fabrique» des politiques publiques depuis l'élaboration jusqu'à l'évaluation en passant par l'exécution. Un tel enjeu s'étend à l'analyse des articulations desdites politiques avec les projets de société, les élections, les migrations, les biens et services publics. Chacun des trois axes suivants, autour desquels s'organiseront les différentes communications, contribuera à répondre, de façon détaillée, à la problématique centrale.

ISBN : 978-99982-63-59-8

